



JUDO CLUB DU PAYS DE FAYENCE
SAISON 2018/2019



JUDO
CALLIAN – FAYENCE

NOM :PRENOM :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Ville :Code postal :

NOM RESPONSABLE LEGAL.....

Tel : domicile : Portable :

Portable :

E-mail (en majuscule lisible) :

Ceinture :

Demande le titre de membre de l'association dénommée JUDO CLUB DU PAYS DE FAYENCE et, conformément au règlement intérieur, je m'engage à régler le montant de la cotisation annuelle et A remettre le certificat médical obligatoire pour la pratique du JUDO avec la mention « y compris en Compétition ».

Dossier complet à remettre AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2018 (Certificat médical et Cotisation annuelle réglée)

Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires.

J'autorise le responsable du cours à prendre toutes dispositions en cas d'accident survenant à mon enfant au cours de l'activité (soins, hospitalisation). Il s'engage à me prévenir dans les plus brefs délais.

Sauf mention contraire de votre part, les photos prises au cours de l'activité pourront être utilisées sur notre site internet. www.judo-fayence.fr

**Je soussigné(e)m'engage à respecter le « Règlement intérieur »
 (et à le faire respecter à mon enfant)**

Lu et approuvé. A Le

SIGNATURE DES PARENTS

(réservé à l'association NE PAS REMPLIR)

REGLEMENT :

Espèces :

Chèque :

CERTIFICAT MEDICAL :

Chèques vacances :

Nombre :

Baby judo : 238€
(P.S....G.S maternelle)

Pré-poussins/-18ans : 258€

Adulte Ceinture couleur : 118€

Adulte Ceinture noire : 68€

2 adhérents : -10% =

€ 3 adhérents : -20% =

€

4 adhérents Judo : 3 enfants+50€ =

€

4 adhérents Judo : -30% =

€

Passeport compétition FFJDA : 8€

- la cotisation inclut les frais d'adhésion au club de 20€ et la licence FFJDA de 38€



JUDO CLUB DU PAYS DE FAYENCE



REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

1°) Le **JUDO CLUB DU PAYS DE FAYENCE** est une association régie par la loi 1901, et ses statuts sont déposés à la préfecture du Var.

2°) Est considéré comme membre toute personne agréée par le bureau et ayant fourni :

- un certificat médical de non contre-indication :
- À la pratique du judo y compris en compétition,
- À la gymnastique.
- la fiche de renseignement scrupuleusement remplie,
- le montant de sa cotisation devant être impérativement réglé au 1er octobre 2018.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

3°) Pour **les droits d'inscription de la saison 2018/2019** :

Vous avez la possibilité de régler la cotisation en plusieurs fois (maximum en 10 fois). Si vous choisissez de régler en plusieurs fois, vous devrez donner tous les chèques à l'inscription en notant les différentes dates d'encaissement.

Posant des problèmes de gestion, le paiement au mois en espèces est impossible.

La cotisation est une cotisation ANNUELLE. Vous êtes informé qu'en cas d'annulation de l'inscription de votre enfant après un délai de 15 jours, la cotisation ne sera pas remboursée, sauf cas exceptionnel (déménagement, ou incapacité sportive complète).

4°) Les adhérents désireux de jouer un rôle au sein de la section peuvent se porter candidats aux élections statutaires.

5°) les différentes salles (Fayence, Callian) ne sont accessibles que 5 mn avant le début des cours, et il est donc demandé aux parents de ne pas déposer leurs enfants avant ce délai, et de les laisser à l'intérieur de la salle après s'être assuré de la présence du professeur. L'association ne pourra pas être tenue pour responsable de tout accident survenant à l'extérieur de la salle, ou même à l'intérieur de cette même salle, en dehors de l'heure de cours de l'enfant. De même, nous vous demandons de bien vouloir venir chercher votre enfant à l'intérieur de cette même salle.

6°) Les parents se trouvant dans l'impossibilité de récupérer les enfants après le cours, sont priés de le signaler au début de celui-ci, ou bien de prévenir par téléphone.

7°) Il est exigé le plus **grand respect** des personnes, des locaux, du matériel de l'activité. Il est interdit de marcher sur les tapis avec des chaussures. Pour la gymnastique une tenue de sports est exigée (short, tee-shirt, survêtement). Cheveux attachés aussi bien pour le judo que pour la gym.

8°) N'oubliez pas de respecter le « **CODE MORAL** » qui se trouve affiché dans le club.

9°) Il est important de rappeler que les personnes pratiquant les différentes activités, doivent avoir une hygiène irréprochable. Pensez à couper les ongles qui peuvent parfois blesser d'autres personnes, laver le judogi et sachez que des vestiaires sont mis à votre disposition avec douches et lavabos (pour Callian et Fayence).

10°) **Les cours ne pouvant se dérouler dans le bruit, les parents ainsi que les enfants ne pratiquant pas l'activité sont priés de rester à l'extérieur de la salle pendant le cours.**

11°) **Le club décline toutes responsabilités en ce qui concerne d'éventuels vols d'objets de valeurs.**

Pour permettre le bon déroulement de notre activité et ne pas s'exposer à une éventuelle exclusion, tout adhérent s'engage à respecter et à signer ce règlement intérieur sur la fiche d'inscription.

PO LE PRESIDENT